

15 février 2014

Johann Schneider-Ammann, le Jérôme Cahuzac suisse ?

Même les paradis fiscaux ne sont pas à l'abri d'une évasion de capitaux. Johann Schneider-Ammann, ministre suisse de l'économie, est rattrapé par son passé d'entrepreneur. Lorsqu'il était PDG de son groupe, il a créé des sociétés factices à Jersey et au Luxembourg. Mais la procédure pourrait être parfaitement légale.



Johann Schneider-Ammann au World Economic Forum de 2011

La Suisse aurait-elle son Jérôme Cahuzac ? Johann Schneider-Ammann, ministre suisse de l'économie depuis septembre 2010, est au cœur de la tourmente ces deux dernières semaines. Il est suspecté d'avoir procédé à des pratiques fiscales illégales en créant des sociétés « boîtes aux lettres » dans des places offshore, alors qu'il était à la tête du Groupe Ammann, une entreprise de machines de construction présente dans 80 pays, dont la France.

Le 28 janvier, pendant que toute l'attention du pays était tournée vers les votations du 9 février, l'émission Rundschau, de la télévision alémanique publique SRF, a révélé l'existence d'une enquête du fisc bernois sur de possibles montages financiers illégaux. Au centre du viseur, Jerfin Limited, une filiale du Groupe Ammann, basée sur l'île anglo-normande de Jersey. Créée en 1996 avec un capital de départ de 150 millions de francs suisses (122 millions d'euros), cette filiale société aurait permis au groupe d'alléger son imposition et d'optimiser fiscalement ses réserves afin de pallier la rude concurrence internationale. Fin 2008, le capital de Jerfin atteignait 263 millions de francs suisses (215 millions d'euros).

Des optimisations fiscales

De l'aveu de Johann Schneider-Ammann dans les colonnes du quotidien *Le Temps*, ces placements, s'ils n'étaient « pas nécessaires à la survie du groupe », lui permettaient de dégager « une marge de sécurité au moment de prendre des décisions stratégiques. » La Suisse fait la distinction entre évasion fiscale et optimisation fiscale. L'évasion correspond aux capitaux déplacés à l'étranger, non déclarés. Elle est illégale, contrairement à l'optimisation, sensiblement la même pratique mais nécessitant une déclaration au fisc de son canton.

En 2009, les fonds de Jerfin Limited ont été rapatriés à Afinsa, une entreprise suisse qui n'est qu'une boîte postale, bénéficiant, à nouveau, d'un allègement fiscal. Jerfin a été liquidée en novembre 2010, juste avant que Johann Schneider-Ammann n'entre au gouvernement.

Rien à déclarer !

L'affaire a pris de l'ampleur lorsque, le 5 février, le quotidien *Tages Anzeiger* a révélé que le Groupe Amman possédait, entre 1992 et 2007, une autre structure offshore mais cette fois au Luxembourg. La société Manilux SA, une holding disposant de fonds propres à hauteur de 230 millions de francs (188 millions d'euros), servait de banque au groupe. Son président n'était autre que Johann Schneider-Ammann. Un mandat qu'a omis de déclarer le ministre lorsqu'il était député au Conseil national, contrevenant ainsi à la loi sur le parlement.

A Manilux SA, ni employé, ni bureau. La société n'a qu'une adresse, au numéro 23 de l'avenue de Monterrey à Luxembourg. C'est là que sont situés les Services généraux de gestion (SGG) « *qui ont conclu, avec Manilux, en janvier 2001, une convention de services et de domiciliation, en échange de quelques dizaines de milliers de francs par an* », a affirmé le quotidien genevois *Le Courrier*. En 2007, la société est dissoute et les fonds transférés à Jerfin Limited qui poursuivra son office jusqu'en 2010.

Une image politique entachée

A ces révélations, le ministre de l'économie n'a répondu que par des communiqués. Son parti, le PLR (Parti libéral radical, droite) a immédiatement pris sa défense, invoquant des structures légales et des réserves conformes aux lois fiscales, mais l'image du ministre risque d'être durablement ternie. De nombreux députés et parlementaires de gauche ont mis en doute sa capacité d'assurer la fonction gouvernementale et le groupe des Jeunes socialistes a exigé sa démission.

« *Un conseiller fédéral ne peut pratiquer de telles astuces fiscales et priver les collectivités publiques de recettes importantes* », a réagi la députée socialiste Margret Kiener Nellen dans les colonnes du quotidien *La Tribune de Genève*, avant d'exhorter le ministre à révéler combien de millions ont échappé à l'impôt grâce à ces montages.

L'intéressé a rétorqué que ces réserves ont permis de maintenir l'entreprise à flot et de préserver des emplois suisses tout en réinvestissant dans l'économie nationale. Il estime que ces attaques visent avant tout à « *affaiblir la place économique suisse* ». Il prend pour preuve de ce « *climat anti-libéral* », la future initiative visant à doter les Suisses d'un *salair minimum* ou celle, déboutée, qui demandait à *limiter le revenu des patrons à douze fois celui du premier employé*. Des idées contre lesquelles il souhaite continuer « *à se battre de toutes ses forces* », pour maintenir « *une économie libérale, forte et concurrentielle*. »

Enquête d'éthique

Le 6 février, le fisc cantonal bernois a clôturé son enquête, estimant que les pratiques fiscales du Groupe Ammann étaient légales. Cependant, l'affaire semble loin d'être entièrement démêlée. La direction des finances du canton de Berne a demandé un deuxième avis indépendant à une instance nationale, l'Administration fédérale des contributions (AFC) chargée d'enquêter sur ces structures offshore. La première étape sera de déterminer pourquoi la holding Manilux SA ne faisait pas partie de la liste des activités d'entrepreneur que Johann Schneider-Ammann aurait dû déclarer conformément à la loi sur le parlement, et s'il s'agit d'une omission ou d'une dissimulation.

L'affaire étonne d'autant plus que Johann Schneider-Ammann, s'était fait, à travers de nombreux articles et prises de parole, le pourfendeur des milieux bancaires en mal d'éthique, dénonçant au passage les paradis fiscaux étrangers. Ce qui lui avait valu le sobriquet de « *Monsieur propre de la Suisse* ».